

SECTEUR D'ACTIVITÉ 25

Tourisme nautique

Coordination Archipelagoes NC avec la contribution de Océan Avenir, l'Aquarium des lagons, la SODEMO, les Affaires Maritimes, Casy Express, Nouméa Océan, le Syndicat des Activités Nautiques et Touristiques (SANT) et la DENV Province sud

| | |
|---|--|
| Total emplois ou bénévoles concernés | Emplois directs tourisme nautique : estimation 200 à 250. Les emplois indirects sont nombreux mais difficiles à quantifier (rôle d'un observatoire Économique Maritime) |
| Tendance de l'activité | Activité en développement régulier en NC et dans le monde |
| Contraintes | Manque d'infrastructures Pression sur le milieu marin à gérer Nécessite un environnement préservé Promotion du secteur qui nécessite des moyens mieux adaptés |
| Remarque | Vaste secteur regroupant des activités très diverses. Le tourisme est l'un des secteurs sur lequel la NC a décidé de mettre l'accent. |

Préambule

Le tourisme nautique n'est qu'une partie du secteur du tourisme qui génère des emplois qui pourraient être encore plus nombreux en Nouvelle-Calédonie.

Le tourisme lié à la mer comprend de nombreux secteurs différents et autant de niches, les prestataires de services travaillant de la même manière avec un touriste étranger qu'avec un client local. Ce tourisme concerne :

- La croisière (paquebots de croisière), est ce qui est sous-entendu par tourisme maritime ➡ voir secteur 7 « Croisière »
- Les voiliers tourdumondistes en escale
- Les superyachts
- La location de bateaux et le charter

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016

- Les sports nautiques : voile, plongée et autres activités subaquatiques, kitesurf, SUP, planche à voile, motos marine, voile sportive (Hobie cat, laser, optimist...) ➔ voir secteur 23 « Sports Nautiques »
- Le cas particulier de la pêche récréative et sportive
- Toute activité nautique de loisir en Nouvelle Calédonie qui implique un transport, le taxi boat pour aller sur un îlot, l'excursion au phare Amédée, l'observation des baleines entre juillet et septembre, le déjeuner au Ponton...
- Mais cela concerne aussi tous ceux et celles pour qui partir en vacances ou prendre quelques jours de congé signifie aller au bord de la mer ou faire une sortie en mer.

Nous nous limiterons donc, dans cette fiche, à ce qui est en lien direct avec la mer (à l'exception des paquebots), particulièrement le nautisme, et ne traiterons pas par exemple des infrastructures et emplois hôteliers, pourtant ici le plus souvent directement liés au littoral, au lagon et à la mer.

1/ Contexte

Le lagon de Nouvelle Calédonie est exceptionnel mais la destination est très chère, ce qui fait qu'elle est préservée et encore sauvage et bénéficie d'une image de paradis du bout du monde.

De tout temps les hommes sont arrivés en NC en bateau et cela continue, de nombreuses entreprises liées à la mer ont été créées par des plaisanciers arrivés sur leur voilier.

Nouvelle Calédonie Tourisme Point Sud (NCTPS), responsable de la promotion de la destination à l'étranger n'a pas un budget extensible et doit cibler ses choix, au détriment de certaines niches. La destination manque de notoriété y compris chez les proches voisins, cependant les Calédoniens profitent de leur lagon et le tourisme local fait vivre de nombreuses sociétés, les prestataires de services étant très nombreux dans le secteur. La pression sur le milieu naturel peut être importante par endroits (autour du Grand Nouméa en particulier), et il est important que les activités soient encadrées de sorte que la hausse de la fréquentation du lagon se fasse en harmonie avec la préservation du milieu naturel.

2/ Rappel de ce que ce secteur représente

Poids et impact du tourisme dans le monde

En 2014 les arrivées de touristes internationaux ont atteint 1,138 millions dans le monde. La contribution directe des voyages et du tourisme au PIB mondial a été de 2400 milliards de dollars en 2014, avec la création de 105 millions d'emplois.

La contribution du secteur des voyages et du tourisme à l'économie a été de 9,8% et équivaut à 1 sur 11 du total des emplois dans le monde.

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016

Les perspectives 2015-2025 prévoient que le PIB mondial du secteur du tourisme et des voyages connaîtra une croissance moyenne annuelle de 3,8% - A long terme, la croissance devra continuer à dépasser celle de l'économie mondiale ainsi que des autres industries, et ce secteur devrait permettre la création de 72,9 millions de nouveaux emplois dont 23,2 millions d'emplois directs.

Le tourisme est une des clés du développement et de la prospérité :

- Un nombre sans cesse croissant de destinations à travers le monde investissent dans le tourisme, le transformant en un moteur essentiel de progrès socio-économique par le biais de créations d'emplois et d'entreprises, de recettes d'exportation, et de développement des infrastructures.
- Au cours des six dernières décennies, le tourisme a connu une expansion et une diversification continue, pour devenir l'un des secteurs économiques les plus importants et les plus dynamiques dans le monde.

En Nouvelle Calédonie le tourisme représente aujourd'hui 4 % du PIB contre 15 % en Polynésie française et 31% à Fidji. Aucun chiffre ne permet d'identifier la part due au tourisme maritime.

Comme dans le monde entier, les activités liées au tourisme et aux loisirs sont en pleine expansion, à fortiori avec un littoral aussi étendu et varié et un lagon aussi exceptionnel que celui de Nouvelle Calédonie le tourisme maritime ne peut que se développer.

L'ISEE dispose de données sur les touristes arrivant en avion, 114.000 en 2015, les croisiéristes sont eux aussi comptés (430.000 en 2015), mais il existe peu de données sur les touristes arrivant en bateau, sinon les chiffres fournis par la Police de l'Air et des Frontières et de la Sodemo. Ce secteur est en croissance régulière depuis de nombreuses années et suit la tendance générale observée dans le monde.

Un grand nombre de sociétés sont liées à ce secteur et bénéficient économiquement de ces navires en escale (➡ voir fiche 14« Industrie, Commerce et Services Nautiques et de Plaisance): magasins d'accastillage et de pièces d'entretien diverses, réparations, carénage, mais aussi location de voiture, approvisionnement, restaurants, et même billets d'avion quand des équipiers quittent le bord ou arrivent, ou que ces touristes hivernent leur bateau pour rentrer chez eux.



Zone technique de Nouville ©Emma Colombin

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Jun 2016

Les bassins de navigation traditionnels tels que la Méditerranée et les Caraïbes sont aujourd'hui saturés et il est probable que le Pacifique dans son ensemble sera la destination du futur, autant pour son environnement que pour des raisons de sécurité.

3/ Le cas de la Nouvelle-Calédonie

On distinguera dans ce qui suit 5 activités majeures :

3.a. Les voiliers en escale et les superyachts

Selon la Police de l'air et des frontières (PAF) 1 010 navires de plaisance ont fait leur entrée en NC avec à bord 3 086 passagers, contre 966 navires de plaisance en 2014 représentant 2 754 passagers.

Mais parmi ces passagers sont comptés les néocalédoniens partis en croisière à l'étranger, NZ ou Vanuatu par exemple, ceux-ci représentent toutefois une partie mineure de ces chiffres.

Aucune donnée n'est recueillie de manière systématique pour les personnes arrivant en bateau, d'où la difficulté de chiffrer ce que le secteur représente en termes économiques.

Ces voiliers peuvent faire leurs formalités au ponton visiteur de Port Moselle ou de Port du sud mais ne peuvent rester que quelques jours faute de place. Ils vont donc dans les zones de mouillage de la Petite Rade ou de la Baie de l'Orphelinat lorsqu'ils doivent rester à Nouméa pour se réapprovisionner ou autre.

Ces baies sont déjà saturées par les bateaux des résidents mouillés sur des corps morts, et les voiliers en escale sont donc souvent obligés de mouiller en dehors des zones délimitées « zones de mouillage ».

Ce manque de place en marina ou dans les zones de chantier ou d'hivernage oblige certains voiliers à quitter le territoire pour la période cyclonique, induisant ainsi un manque à gagner potentiel pour les entreprises locales. Il serait intéressant de chiffrer exactement ce que cela représente.



Port Moselle a accueilli 340 bateaux en 2015 (contre 324 en 2014) pour un total de 4600 nuitées. Port du Sud en a lui accueilli 45 dont 24superyachts.

Concernant ces **superyachts**, c'est-à-dire les voiliers ou yachts à moteur de plus de 24 m, le manque d'infrastructures est la raison première qui freine le développement de ce tourisme à très hautes retombées économiques. Seule l'extrémité du ponton visiteur (A) de Port Moselle et les 150 m du quai F de Port du sud peuvent accueillir ce type de navire, qui doit se frayer un chemin au milieu des bateaux au mouillage, le chenal d'accès à Port du Sud n'étant pas clairement marqué. Lorsqu'un superyacht de plus de 55 m vient à Nouméa aujourd'hui il n'y a aucun quai destiné à l'accueillir, il ne peut se mettre que devant la gare maritime ou quai des caboteurs à condition que ceux-ci soient libres.



Superyacht à Port du Sud ©Emma Colombin

En 2015, il y a eu 24 navires de ce type (contre le double en Polynésie française qui dispose à la marina Taina d'un quai des superyachts), chiffre en baisse par rapport aux 29 superyachts venus dans les eaux calédoniennes en 2014. Les Fidji ont plusieurs marinas capables d'accueillir ces navires et la Nouvelle Zélande dispose d'infrastructures très bien adaptées, en février 2015 il y avait 55 superyachts présents en Nouvelle Zélande.

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Jun 2016

Il y a deux agents à Nouméa qui organisent l'accueil de ces superyachts : Nouméa Yacht Services et Nouméa Océan. Selon Chloé Morin, gérante de cette dernière structure, un superyacht peut dépenser 5 millions Cfp pour une escale d'une semaine.

Il y a aujourd'hui 5000 superyachts dans le monde, et moins de 0,5 % viennent en NC... en 2015, 734 nouvelles unités de plus de 24 mètres ont été construites.

Afin d'inciter les grands yachts à venir et à rester sur notre territoire, un certain nombre de dispositions peuvent être envisagées rapidement :

1/ Autorisation de séjour du bateau de 36 mois (comme à Tahiti et ailleurs)

2/ Autorisation de faire du charter afin d'amortir les charges d'exploitation des yachts.

Environ 80% des yachts sont chartés. Les propriétaires cherchent, grâce à la location, à compenser les dépenses de leurs navires. Ainsi, certains bateaux ne sont loués que quelques jours dans l'année, d'autres plusieurs mois. « Généralement, 10 à 12 semaines c'est bien » explique un courtier. « L'exploitation d'un yacht, son entretien, les salaires de l'équipage... la facture atteint vite des sommes astronomiques ».

Les armateurs créent donc des sociétés (parfois filiales des entreprises qu'ils dirigent) propriétaires des navires et chargées de leur exploitation et de l'embauche de l'équipage. Les périodes de location, qui couvrent quelques semaines, dans l'année contribuent donc à compenser les frais.

3/ Mise en place d'une législation charter « grande plaisance » sous délégation de pavillon

4/ Régime douanier adapté - à savoir :

Navire non mis à la consommation en Nouvelle Calédonie, bénéficiant d'un régime douanier de l'admission temporaire en suspension des droits et taxes et en dispense de cautionnement.

5/ Fiscalité et donc rentrée d'argent pour le territoire, la valeur imposable égale à 10% des montants bruts, des contrats annuels effectifs de location du navire.

6/ Construction ou modifications des quais possibles :

- Quai des scientifiques : ponton flottant le long du quai sur pieux battus comme à Auckland
- Bateau cul à quai (ancien quai des caboteurs) - corps mort
- Travel lift de 300 T voir 600 T pour effectuer les carénages et réparations.

En comparaison, pour la saison 2014/2015, 57 yachts sont passés par la Nouvelle Zélande, et chaque bateau visiteur a représenté plus de 1 million \$ d'impact économique (*Source : Tourism New Zealand*).

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016

3.b. Le charter et la location plaisance en NC

On distingue en Nouvelle Calédonie les agréments NUC et location plaisance. Pour le Navire à Utilisation Collective (NUC), autrement dit le charter, il s'agit d'un navire utilisé pour une prestation commerciale d'embarquement de passagers dont la conduite et l'exploitation sont assurées par un skipper professionnel. En Nouvelle Calédonie le cas est un peu particulier puisqu'il existe de nombreux catamarans qui se louent uniquement avec leur skipper attitré (en général propriétaire du navire). Le NUC permet la commercialisation « à la place », ou à la cabine. Pour la location plaisance, c'est-à-dire la location d'un bateau avec ou sans équipage, c'est le locataire qui endosse la responsabilité du navire, même s'il y a un skipper professionnel.

Les agréments (ANT : Agrément Nautique Touristique) sont octroyés par le gouvernement via la Direction des Affaires Maritimes qui réunit une commission constituée des représentants du Gouvernement, des 3 Provinces, de la CCI, du SMMPM (DAM), de la DJS, de la DAE, du Service des Douanes, et de la profession (SANT).

Chaque année, les opérateurs doivent produire auprès des Affaires Maritimes les documents prouvant la continuité de leur activité et la réelle exploitation commerciale de leur navire.

Une réflexion est en cours avec les professionnels et les Affaires Maritimes pour mieux adapter la réglementation au marché, en intégrant notamment la possibilité de multi activité, particulièrement nécessaire dans les îles, pêche et balade sur le lagon par exemple.

En février 2016 le nombre d'agréments pour ces activités était (source DAM) :

- Transport de passagers en charter : 17 entreprises
- Location plaisance : 26 entreprises

Certaines entreprises ont un agrément dans plusieurs catégories car l'agrément est octroyé à l'entreprise et non aux bateaux, une même entreprise pouvant avoir plusieurs navires destinés à diverses activités. L'entreprise Dream Yacht Charter propose la flotte la plus importante en NC : 9 catamarans à voile, 2 catamarans à moteur, 2 monocoques et 5 bateaux à moteur de moins de 7m. Chaque année environ 1500 personnes embarquent à bord des 11 catamarans dont 80 % d'étrangers.

Nous ne disposons pas en NC de chiffres précis car l'hébergement flottant ne figure pas sur la fiche d'entrée que chaque personne remplit à son arrivée à la Tontouta.

En résumé on estime aujourd'hui la flotte disponible en NC pour de la location avec ou sans skipper à une trentaine de bateaux pouvant embarquer en moyenne 6 à 8 personnes.

Cela ne prend pas en compte les nombreux bateaux à moteur pouvant être loués à la journée et cela est d'autant plus facile qu'il n'est pas nécessaire en NC d'avoir le permis bateau (contrairement à la métropole ou à la Polynésie française).

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016

Plusieurs sociétés vivent de la location de bateaux, du charter, ou des sorties en mer, basées essentiellement à Nouméa. Cela représente un nombre d'emplois non négligeable, une étude sur la filière permettrait de chiffrer cela précisément. Le SANT (syndicat des activités nautiques et touristiques) avec 22 adhérents regroupe moins d'1/4 des prestataires et ne peut donc fournir des chiffres sur le secteur dans sa globalité. Le SANT emploie quant à lui 1 temps plein et 2 mi-temps, répartis entre la coordination de la vie du syndicat et l'ouverture de la Maison du Lagon, bureau d'information et de promotion de ses membres.

Concernant certains emplois, il faut tenir compte de la saisonnalité de l'activité, les skippers ont souvent une double activité car en moyenne ils travaillent 6 à 8 jours par mois comme skipper.

La promotion du tourisme nautique pour la destination à l'international est assurée par le GIE Nouvelle Calédonie Tourisme Point Sud (NCTPS) qui tient notamment un stand sur le Nautic de Paris et le salon de la plongée avec des professionnels du SANT. C'est une vitrine remarquable qui mérite d'être pérennisée, en inventant toutefois des moyens de se démarquer des destinations concurrentes (souvent moins chères et moins lointaines).

L'activité **d'observations des baleines** (whale watching) fonctionne exclusivement de mi-juillet à mi-septembre, uniquement dans le Sud de la Nouvelle Calédonie et davantage avec un tourisme local qu'international. C'est une sortie en mer très prisée et dont le succès témoigne de l'attrait des Calédoniens pour cette espèce emblématique, 6200 personnes sont allées observer les baleines en 2014 à bord d'un bateau professionnel (*chiffres Calédonie Charter*).

La plupart des bateaux sont basés Baie de la Somme à Prony et embarquent les passagers à partir d'un quai sur place. Ils disposent d'une dizaine de corps morts dans la baie (coulés en dehors de la période pour des questions liées à la sécurité et à la responsabilité en cas de problème).

Cette activité est encadrée par une charte d'observations des baleines qui permet de gérer la pression exercée sur ces mammifères.

L'association **Calédonie Charter** a été créée en 2006 dans le but de fédérer les professionnels autour d'un engagement de protection et de conservation des baleines à bosse, les adhérents ont tous signé la charte. 11 catamarans et 3 bateaux à moteurs étaient membres de cette association pour la saison 2015 qui a embarqué 4200 passagers, chiffre stable depuis quelques années.

Toutefois certains prestataires n'adhèrent pas à cette charte et refusent parfois de se plier aux directives de la Province Sud sur les temps d'observation par exemple.

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016



La Province Sud vient de confier à l'Aquarium des Lagons une étude sur le potentiel écotouristique du « turtle watching » qui pourrait proposer des activités à terre comme en mer. Un premier pilote est prévu sur la plage de Bourail où se situe un lieu important de ponte des tortues grosse tête afin de vérifier certaines hypothèses et évaluer les contraintes tant logistiques qu'environnementales.

3.c. La navigation de plaisance en NC

La navigation de plaisance néo-calédonienne représentait **26081 unités** en 2015 réparties comme suit :

- 23311 bateaux à moteur soit 89% de la flotte de plaisance
- 1306 voiliers
- 1464 motos marines

(chiffres fournis par la DAM)

En 2015 il y a eu 582 nouvelles immatriculations.

Compte tenu d'une population de 268700 habitants cela représente actuellement un bateau pour 10 personnes, et témoigne de l'engouement de la population pour les activités liées à la mer.

Ces bateaux induisent une forte activité en matière d'entretien, de vente de matériel, de chantier, de marinas... ➔ voir secteur 14 « Industrie, Commerce et Services Nautiques et de Plaisance »

Concernant les marinas de Nouméa elles accueillent actuellement plus de 1630 bateaux à flot répartis comme suit :

- CNC : 620
- Port Moselle : 550

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Jun 2016

- Port du sud : 250
- Port Brunelet : 120
- Sunset Marina : 90

Source : chaque chiffre a été fourni par la marina concernée

Les listes d'attente sont importantes et témoignent du manque de place à flot et à sec :

- Demandes pour Port Moselle : 150 bateaux à flot et 50 à sec
- Port Brunelet : 60 bateaux à flot
- Port du Sud : 130 bateaux à flot et 40 à sec
- Sunset marina : 10 bateaux à flot
- CNC : 180 bateaux à flot

Source : chaque chiffre a été fourni par la marina concernée

On peut donc estimer qu'une offre immédiate de 300 nouvelles places est nécessaire pour répondre aux besoins actuels sur Nouméa. Concernant le grand Nouméa il y a 59 places à la marina de Boulari, 165 à celle de Port Ouenghi (avec un tirant d'eau max d'1,80m), et on peut aussi prendre en compte les pontons privés existant à Naia et Tiaré.

Les marinas de Koumac, Hienghène, Touho et Wé sont elles aussi toutes saturées.

Il existe un projet de marina à Nouré qui devrait offrir à terme 900 places à flot et 250 places à sec, les premières places seraient disponibles début 2018, toutefois il n'est pas prévu d'y accueillir les superyachts puisque le tirant d'eau maximum envisagé est de 2,5 m.

Les bateaux sont donc au mouillage Baie de l'Orphelinat, à Nouville ou devant Port Moselle, ces 3 zones sont totalement saturées, les bateaux de passage trouvent difficilement un espace libre ce qui présente un risque pour la navigation (entrées et sorties des paquebots notamment).

Concernant le mouillage aux îlots, pour préserver les fonds marins, la Province Sud a installé des corps morts mis gracieusement à disposition des plaisanciers à divers endroits (source DENV) :

| | |
|------------------|----------------|
| Ilot Maitre : 25 | Anse Magic : 6 |
| Larégnère : 23 | Ilot Casy : 15 |
| Signal : 20 | Tenia : 2 |
| Ilot Amédée : 17 | Kondoyo : 3 |
| Ilot Canard : 4 | Ile Verte : 4 |

Soient 119 bouées au total qui ne sont plus toutes opérationnelles aujourd'hui, elles demandent en effet un entretien régulier, celles en place sont sur-utilisées, en moyenne 35 de ces 119 mouillages doivent être changés chaque année. Il n'existe aucune bouée de mouillage dans la Province Nord ni dans la Province des Iles. Ces bouées sont nécessaires lorsque les zones de mouillage ne sont pas constituées de

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016

sable, elles permettent en effet de préserver le corail et les herbiers, et facilitent en même temps le mouillage des bateaux aux îlots. Afin de mieux adapter ces bouées à l'évolution de la flotte il pourrait être envisagé deux tailles de bouées, de couleurs différentes, pour les bateaux de moins de 10 m et pour les bateaux de taille plus importante par exemple, ce qui réduirait les coûts d'entretien.

Plusieurs autres zones pourraient être équipées, par exemple la zone de Bonne Anse à Prony, Jokin à Lifou où il y a 3 blocs de béton mais il n'y a plus ni chaîne, ni bout, ni bouées, or la zone est très riche en corail exceptionnel.

Les bouées peuvent aussi éventuellement permettre de réguler la fréquentation de certains îlots.

3.d. Les activités de loisirs liées à la mer et les taxis boats

On dénombre aujourd'hui 139 navires suivis par le centre de sécurité dans le cadre des agréments, si on soustrait le charter et la location plaisance on estime donc à 110 le nombre de prestataires d'activités nautiques à caractère touristique qui proposent une offre assez diversifiée :

Centres de plongée, PMT/Apnée, location de motos marines, école de voile, kitesurf, SUP, kayak (excursions ou location), sorties pêche, restaurant sur l'eau et taxi boats. Ces derniers représentent la majorité des prestataires.

En effet l'activité de taxi boat s'est fortement développée ces dernières années, en raison notamment des activités proposées aux croisiéristes, entre autres à l'île des Pins et à Lifou, mais aussi en raison d'un accroissement de la demande d'accès aux îlots le week-end. On distingue cette activité, qui fonctionne à la demande, de celle de transport de passagers liée à une ligne régulière (navette de l'Îlot Canard ou de l'Îlot Maître par exemple).

En dehors du grand Nouméa la majorité des taxis boats proposent plutôt des excursions que du véritable bateau-taxi et le cadre réglementaire reste sujet à interprétation. Ces prestataires ne sont pas regroupés en association ou syndicat, seule une minorité d'entre eux adhèrent au SANT et bénéficient de la vitrine que représente la Maison du Lagon (financée par la Province Sud). Ceci est vrai aussi pour les centres de plongée.

Les écoles de kitesurf qui proposent aux élèves des stages et sessions sur les îlots ont aussi une fréquentation en hausse.

Ce secteur est riche d'emplois et les formations proposées en Nouvelle Calédonie doivent être davantage en synergie avec les besoins exprimés (➡ secteur 13 « Formation et Emploi »). En ce qui concerne le volet sportif, voir ➡ le secteur 23 « Sports Nautiques » qui complète ces informations.

Si auparavant l'essentiel de ce secteur était concentré sur Nouméa, ces activités se sont développées avec les escales des paquebots, créant une dynamique bénéficiant à tous les types de tourisme, par contre la visibilité des prestataires en pâtit, certains touristes ne sachant ni où ni comment réserver.

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016

Une saturation existe certains jours où les touristes ne peuvent trouver de sorties, celles-ci étant toutes réservées aux croisiéristes.

Concernant les agréments une réflexion est en cours avec les professionnels et les Affaires Maritimes pour mieux adapter la réglementation au marché, en intégrant notamment la possibilité de multi activité, particulièrement nécessaire dans les îles, pêche et balade sur le lagon par exemple. Il est évident que cela ne peut être fait qu'en concertation étroite avec les différents professionnels en tenant compte des problématiques de concurrence. Si des actions peuvent être entreprises dans l'urgence elles doivent revêtir un caractère transitoire en attendant que la réflexion sur le moyen et long terme aboutisse.

On observe parfois une saturation des îlots les plus proches de Nouméa le week-end et il est primordial de réfléchir aux enjeux et de préparer l'avenir en adaptant la réglementation et en définissant des plans de répartition des activités. On observe par exemple l'habitude que certains bateaux à moteur ont prise de « beacher » au détriment des baigneurs. Des zones interdites au mouillage des bateaux doivent ainsi être définies.

Il existe aussi des concessions d'îlots ou partie d'îlots :

Tenia, Amédée, Ilot Maitre, Ilot Canard, Kuendu Beach gérées sous un système particulier d'Aires Marines Protégées autorisant des activités économiques (restaurant, hôtel...) nommées Aires de Gestion Durable des Ressources (AGDR).

Malgré les règles de ces AGDR (gestion des déchets, piétinement, préservation des pontes d'oiseau de mer, sentiers sous-marins, mouillages règlementés, espèces invasives...), ces îlots concédés sont particulièrement fréquentés (plus de 60.000 visiteurs en 2015 sur le minuscule Îlot Canard) et toutes ces activités induisent une forte pression sur le milieu marin.

3.e. le cas particulier de la pêche récréative et sportive

La pêche récréative et sportive dite « pêche au gros » représente un potentiel non négligeable avec des spots réputés pour la pêche à la mouche (Poingam) ou la pêche à la traîne de thons et espadons (Lifou)... sachant que la pêche au lancer peut être pratiquée quasiment partout.

La section espadon CNC, le plus ancien club de pêche local organise des compétitions une fois par mois environ dans le respect des règles internationales de l'IGFA et promet un programme de « Tag and release » qui consiste à marquer les prises et les relâcher et donc à contribuer à la connaissance des migrations de grandes espèces, notamment les espèces à rostre (voir (➔ secteur 16 « Pêche hauturière »). La section espadon citée comporte 140 membres. Outre les retombées économiques et financières de cette activité en ce qui concerne l'achat et l'entretien de navires pour les sorties en mer on notera l'utilisation d'un matériel sophistiqué et coûteux. Cette activité intéresse une clientèle locale et internationale et est un facteur d'attraction touristique d'étrangers en recherche d'originalité en termes de sites, d'espèces et de techniques de pêche sportive.

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Jun 2016

Remarques

Il existe en NC un cadre réglementaire assez strict que ce soit en termes de sécurité, de pratiques ou de préservation de l'environnement. Néanmoins un travail constant d'information est nécessaire. Le tourisme étant une compétence des provinces, il incombe à celles-ci d'œuvrer à son développement mais aussi de faire respecter les législations existantes.



En province Sud, la protection du lagon intervient en mission d'information et de surveillance, notamment en ce qui concerne les bonnes pratiques sur les îlots.

La Direction de la Jeunesse et des Sports s'occupe elle de l'encadrement et des formations, vitales en milieu parfois hostile.

Les Affaires Maritimes gèrent les agréments et recueillent les doléances pour faire évoluer la réglementation en fonction des besoins. La demande est par exemple pressante en ce qui concerne la possibilité pour les superyachts de faire du charter, activité aujourd'hui interdite.

Concernant les relations avec les coutumiers, certains îlots en Nouvelle Calédonie ne sont pas accessibles par tous, Nokanhui par exemple, pour d'autres l'accès dépend du bon vouloir du chef, comme pour Beautemps-Beaupré. Il est important que l'information circule et que le dialogue reste ouvert, dans le respect de chacun.



Concernant les aides au secteur, plusieurs types de subventions existent pour aider les sociétés à s'équiper, des dossiers sont régulièrement déposés, par exemple pour développer l'offre proposée aux croisiéristes. Cela a un effet structurant car bénéficie au tourisme hôtelier, ainsi qu'au tourisme nautique. Malheureusement l'aide se concentre essentiellement sur les petits projets (moins de 10 MF) type bateaux taxi, et l'accès aux prêts bancaires et à la défiscalisation est quasiment impossible (➡ voir secteur 12 « Financement Maritime »)

Concernant le littoral et les plages, il y a 2254 km de côtes sur la Grande Terre, et avec les îlots le trait de côte total fait environ 3500 km, dont 20 % serait constitué de plage. C'est à proximité de celles-ci que sont installées la plupart des hébergements touristiques, qui vont de l'hôtel 5 étoiles au camping, en passant par toutes les catégories de gîtes et d'accueil en tribu qui représentent la ressource principale de

Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Juin 2016

nombreuses familles, notamment aux îles Loyauté. Ces plages sont à la base du tourisme maritime et la préservation de leur qualité environnementale est fondamentale, et la bonne gestion des activités y est aussi très importante pour éviter les conflits d'usage (Baignade/Kitesurfing ou Palmes-Masque-Tuba/Nautisme par ex) (cf. (➔ secteur 18 « Planification Spatiale et AMP »).

Le sport est très lié au tourisme et les sports nautiques constituent un des attraits de la destination, notamment en plongée sous-marine et en kitesurf, activités pouvant être pratiquées toute l'année. Les sportifs internationaux contribuent à faire rayonner une destination qui reste assez méconnue (➔ secteur 23 « Sports Nautiques »).

La diffusion de l'information est capitale dans le secteur du tourisme et passe notamment par la participation à des salons spécialisés tels que le Nautic de Paris ou le salon de la plongée, où la NC a un stand depuis quelques années.

Conclusion, perspectives

Le tourisme côtier et maritime, qui inclut le tourisme balnéaire et nautique, le tourisme de croisière et de navigation, constitue un moteur essentiel pour l'économie de la NC et s'inscrit comme l'un des 11 moteurs de la croissance bleue tels que reconnus dans le monde.

Ce secteur concerne la NC dans son ensemble, chaque îlot en fait partie.

Les perspectives d'emplois dans le secteur sont d'autant plus positives qu'elles permettent de créer ces emplois partout en NC, sur la Grande Terre comme dans les îles.

Toutefois ce développement est aujourd'hui limité par le manque d'infrastructures, que ce soit en termes de marinas, de quai des superyachts, de mise à l'eau et de gares maritimes. Toute la zone est concernée, et pas seulement les communes du Grand Nouméa. Le développement des infrastructures est une nécessité reconnue, il est maintenant nécessaire et urgent de passer à l'action.

D'autre part, il est nécessaire d'assurer une bonne formation des prestataires et d'optimiser la promotion à l'international, nous démarquant des autres destinations.

Enfin le développement de ce secteur ne peut se faire qu'accompagné d'un respect environnemental extrêmement strict. En effet la qualité du milieu et des paysages est incontournable pour attirer la clientèle.



Partie 1. Secteur d'activité 25 : Tourisme nautique

Jun 2016